

2011_B237

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant - Avenant n°3 relatif au marché de la collecte des déchets ménagers - Secteur nord-ouest - Avenant de prolongation de durée - Marché n°07M0082

Le 10 juin 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre

Excusé(s) :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 JUIN 2011

Rapporteur : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Objet : Autorisation de signer un avenant - Avenant n°3 au marché de prestations de services pour la collecte des déchets ménagers et prestations associées - Secteur nord ouest (communes de Lambesc, Coudoux, Eguilles et Ventabren) - N°07M0082
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le marché 07M0082 notifié le 19 décembre 2007 a pour objet les prestations de services pour la collecte des déchets ménagers et prestations associées Secteur Nord Ouest (communes de Lambesc, Coudoux, Eguilles et Ventabren). Son échéance a été fixée au 30 avril 2011.

Les procédures lancées successivement aux mois de novembre 2010 et février 2011 pour reconduire ces prestations n'ayant pu aboutir à ce jour, la continuité du service public sur ce secteur de la communauté nécessite une prolongation du présent contrat.

L'avenant n° 3 propose ainsi de prolonger une seconde fois le marché 07M0082 le temps d'aboutir au travers d'une nouvelle phase de négociation avec l'entreprise.

Exposé des motifs :

Un avenant n°2 notifié le 22/04/2011 avait pour but de prolonger la durée du marché de deux mois afin de faire face à la déclaration d'infructuosité de la procédure lancée en vue de son renouvellement, et de permettre la mise en œuvre d'une procédure négociée conformément à l'article 35.I.1 du Code des marchés publics.

Cependant au regard des offres qui ont été remises, plusieurs phases de négociation sont nécessaires afin d'aboutir à l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le marché actuel se termine le 4 juillet 2011, il est nécessaire de prolonger ce contrat jusqu'au 2 Octobre 2011 (3 mois) afin de mener à bien ces négociations.

Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du marché afin de mener à terme la procédure négociée engagée en vue du renouvellement du marché et ainsi d'éviter toute rupture du service public.

La durée du marché est modifiée et passe de 38 (avenant n°2) à 41 mois.

La dépense complémentaire prévisionnelle s'élève à 236 812,62 € HT (par rapport à l'avenant n°2) soit 15,24% du montant initial du marché. Le nouveau montant DQE du marché est porté à 3 107 093,45 € HT.

Entraînant une augmentation du montant global du marché supérieure à 5%, le présent avenant est soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer l'avenant cité en objet pour lequel la Commission d'appel d'offres du 27 Mai 2011 a émis un avis favorable

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics issu du décret n° 2066-975 du 1^{er} août 2006,

VU la délibération n° 2009 A 143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER l'avenant n° 3 au marché N° 07M0082** "Prestations de services pour la collecte des déchets ménagers et prestations associées Secteur Nord Ouest (communes de Lambesc, Coudoux, Eguilles et Ventabren)" avec l'entreprise SILIM dans les conditions définies ci-dessus
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 3 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget de fonctionnement de la Communauté, Fonction 812 - Nature 611.



**PRESTATION DE SERVICE POUR LA COLLECTE DES
DECHETS MENAGERS ET PRESTATIONS ASSOCIEES
Secteur Nord Ouest
(Communes de Lambesc, Coudoux, Eguilles et Ventabren)**

AVENANT N° 3 AU MARCHE N° 07 M 0082 du 24 décembre 2007

Titulaire : SILIM

**AVENANT DE MODIFICATION AU MARCHE DE
PRESTATION DE SERVICE POUR LA COLLECTE DES
DECHETS MENAGERS ET PRESTATIONS ASSOCIEES
Secteur Nord Ouest
(Communes de Lambesc, Coudoux, Eguilles et Ventabren)
ENTRE**

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

- La société SILIM d'autre part

Domiciliée ZI de la Delorme – 58 avenue de Boisbaudran – 13344 MARSEILLE CEDEX 15

Immatriculée au RCS de Marseille sous le n° B 072 800 691 Code APE 3811 Z

représentée par son Directeur Général, Monsieur Michel QUILICHINI, dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n° : 07 M 0082

Date de notification du marché : 24 décembre 2007

Montant H.T. du marché initial : 2 696 237.53 €

Montant du marché modifié : 3 107 093,45 € HT

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4

Etant préalablement exposé que :

Un avenant n°2 notifié le 22 avril 2011 avait pour but de prolonger la durée du marché de deux mois.

Cette prolongation faisait suite à la déclaration d'infructuosité de la procédure lancée en vue du renouvellement du marché, et devait permettre la mise en œuvre d'une procédure négociée conformément à l'article 35.I.1 du Code des marchés publics.

Cependant au regard des offres qui ont été remises, plusieurs phases de négociation ont été nécessaires afin d'aboutir à l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le marché actuel se termine le 4 juillet 2011. Afin d'assurer la continuité du service et de mener à bien l'attribution du nouveau marché à la suite des négociations, il est nécessaire de prolonger ce contrat jusqu'au 2 Octobre 2011 (3 mois).

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER – OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier la durée du marché. La durée du marché est prolongée de trois mois pour prendre fin au 2 octobre 2011.

ARTICLE 2 – NATURE DES MODIFICATIONS APORTEES

Le marché était initialement prévu pour une durée de 36 mois à compter du 1er mai 2008. Sa durée est donc portée à 41 mois jusqu'au 2 octobre 2011.

ARTICLE 3 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché initial est de 2 696 237,53 € HT pour 36 mois.

L'avenant n° 3 a pour effet :

- La prolongation du marché de base :
 $2\,696\,237,53 \text{ € HT} / 36 \text{ mois} \times 41 \text{ mois} = 3\,070\,714,96 \text{ € HT}$

- La prolongation de l'objet de l'avenant n° 1 :
 $16\,168,22 \text{ € HT} / 4 \text{ mois} \times 9 \text{ mois} = 36\,378,49 \text{ € HT}$

Pour un total de 3 107 093,45 € HT soit 15,24 % d'augmentation par rapport au montant initial.

ARTICLE 4 – CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 5 – SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial et des avenants n°s1 et 2 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°3, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 6 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire
A Aix en Provence le 23 mai 2011

A , le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,

(signature et cachet de la société)

Jean-Marc PERRIN

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant - Avenant n°3 relatif au marché de la collecte des déchets ménagers - Secteur nord-ouest - Avenant de prolongation de durée - Marché n°07M0082

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Marlyse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **23 JUIN 2011**